



**Carlo DI ANTONIO**  
**Ministre du Gouvernement wallon**

Environnement  
Transition écologique  
Aménagement du Territoire  
Travaux publics  
Mobilité & Transports  
Bien-être animal  
Zonings

## PROPRETÉ PUBLIQUE : 1<sup>ÈRE</sup> OPÉRATION

### « COUP DE PROPRE » À NAMUR

Ce jeudi, le Ministre wallon de l'Environnement Carlo DI ANTONIO a lancé une nouvelle opération en matière de propreté publique, axée sur la répression à Namur.

L'opération baptisée « Coup de propre » sera menée à 9 reprises dans toutes les provinces wallonnes dans les 6 prochains mois. La localisation des différentes actions sera communiquée 3 jours avant le jour J.



Durant toute la journée, des contrôles ont été menés par des agents de la Police Domaniale et du Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie, avec la collaboration d'agents constatateurs communaux.

### QUELS OBJECTIFS ?

En Wallonie, un **sentiment d'impunité persiste** en ce qui concerne les incivilités environnementales. « **Les trottoirs, les rues, les parcs, les bords**

**de route sont trop souvent considérés comme des parcs à conteneurs »** déplore le Ministre de l'Environnement Carlo DI ANTONIO.

**« Malgré les opérations de sensibilisation que nous menons, les incivilités environnementales se perpétuent. C'est un fléau contre lequel nous devons être extrêmement fermes ! Nous devons avoir plus de respect pour notre cadre de vie et à l'égard de ceux qui se mobilisent pour la propreté publique, à l'instar des agents de propreté et des bénévoles du Grand Nettoyage de Printemps! ».**

L'objectif des agents déployés ce jeudi sur le terrain à Namur étaient de **sanctionner** les auteurs d'incivilités environnementales comme un jet de papier, de mégot ou de tout autre déchet sur la voie publique en les prenant sur le fait.

L'opération vise à donner un **signal très clair d'exemplarité !**

### **PREVENIR POUR DISSUADER**

Chaque opération de contrôle sera annoncée préalablement sur les ondes radio et sur les réseaux sociaux.

*« Plus que verbaliser, notre objectif est de changer les mentalités et de dissuader ces gestes malheureux. C'est pour cette raison que nous avons prévu ces campagnes d'information préalables à chaque contrôle »* explique le Ministre DI ANTONIO.

### **UNE AMENDE DE 100 EUR**

Abandon de mégot, de canette ou de chewing-gum, de déjections canines sur le trottoir, ... Afin de **lutter contre ce type de délits environnementaux** et en **dissuader les auteurs**, le montant de la transaction pour ce genre d'incivilités a été doublée. Elle s'élève désormais à une **amende de 100 €**.

Le produit des sanctions est reversé au Fonds pour la Protection de l'Environnement afin de mener des actions en faveur de l'environnement.

### **POUR RAPPEL**

En 2015, sous l'impulsion du Ministre DI ANTONIO, un Plan wallon en faveur de la propreté publique et visant à lutter contre les incivilités environnementales est adopté en Wallonie.

Depuis l'adoption de ce plan, plusieurs actions ont été menées dans le domaine de la propreté publique. Près de 5.900.000 EUR y ont été consacrés :

- ✓ **La création d'une plateforme en ligne [www.walloniepluspropre.be](http://www.walloniepluspropre.be) ;**

- ✓ **L'engagement d'une personne par commune ayant pour mission d'œuvrer à la propreté publique ;**
- ✓ L'octroi aux communes d'un subside de 3,5 millions d'euros pour
- ✓ **l'installation de 5.650 nouvelles poubelles, 1.200 cendriers de rue et 100 aspirateurs de rue ;**
- ✓ **Un outil informatique** est mis à la disposition des communes leur
- ✓ permettant notamment de **gérer leur parc de poubelles ;**
- ✓ **L'organisation du Grand Nettoyage de Printemps.**
- ✓ Le développement d'un **réseau d'ambassadeurs de la propreté.**

**CONTACT PRESSE** : Cabinet du Ministre DI ANTONIO – 0479/888.475